

Délibération DEL-B-2025-038

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 15 AVRIL 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le quinze avril deux mille vingt-cinq, à 17h00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (23) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Thierry MAROLLEAU, François MARY, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

Pouvoirs (3) : Cécile VRIGNAUD pouvoir à Gilles PETRAUD, Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU, Claire PAULIC pouvoir à Yves CHOUTEAU

Absents (3) : Cécile VRIGNAUD, Sébastien GRELLIER, Claire PAULIC

Date de convocation : 09-04-2025

Secrétaire de séance : Marie JARRY

EQUIPEMENTS ET SERVICES TECHNIQUES ET INFORMATIQUES

Crèche les Calinours de Moncoutant-sur-Sèvre - Projet de rénovation énergétique : demande de subventions

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-10 du régime de délégations de compétences au Bureau et au Président ;

Vu la délibération DEL CC-2021-191 du conseil communautaire du 9 novembre 2021 relative aux délégations de compétences pour lequel le Conseil a délégué au Bureau en matière de finances de solliciter toutes les demandes de subventions.

Dans le cadre du projet de rénovation énergétique de la crèche « Les Calinours » implantée à Moncoutant-sur-Sèvre, il s'agit de solliciter les subventions auprès des organismes concernés en fonction du plan de financement.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 87.050€ HT soit 104.460€ TTC.

Plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT							
Rénovation énergétique crèche Les Calinoux							
Dépenses	HT (€)	TVA (20%)	TTC (€)	Recettes		%	TTC (€)
				Subventions à solliciter	69 640,00	80,00%	
Bureau d'études fluides	2 050,00	410,00	2 460,00	Etat (Fond vert)	49 640,00	57,02 %	
Abaissement, isolation des plafonds	43 000,00	8 600,00	51 600,00	SIEDS	20 000,00	22,98%	
Remplacement chaudière fioul par une pompe à chaleur et mise en place d'une régulation	42 000,00	8 400,00	50 400,00				
				CEE	3 824,00	4,39%	
				Autofinancement	13 586,00	15,61%	
				TVA 20%			17 410,00
TOTAL HT	87 050,00	17 410,00	104 460,00		87 050,00 €		104 460,00

Le bureau communautaire est invité à :

- solliciter les subventions auprès des partenaires : Etat, Fond vert, pour un montant de 49.640,00 €, SIEDS pour un montant de 20.000,00 € et au titre des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pour un montant de 3 824,00 €, conformément au plan de financement global de l'opération tel que présenté ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

16 AVR. 2025

Transmis en préfecture le

Notifié ou publié le 16 AVR. 2025

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

